

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 87/075 du 7/3/87
portant élévation et nomination à titre
exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVER-
NEMENT

GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX

- (/u - la Constitution du 8 Juillet 1979 de la République Populaire du Congo;
- (/u - la Loi 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u - le Décret 86/903 du 6 Août 1986 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des Ordres Nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attributions de la Dignité de Grand Croix;
- (/u - le Décret 86/899 du 6 Août 1986, portant réorganisation de l'Ordre du Mérite Congolais ;
- (/u - le Décret 86/905 du 6 Août 1986 modifiant le Décret 60/205 du 28 Juillet 1980, fixant les modalités d'attributions des décorations des Ordres du Mérite Congolais, Dévouement Congolais et de la Médaille d'Honneur ;
- (/u - le Décret 86/896 du 6 Août 1986 portant règlement de remise et du port des décorations des différents Ordres Nationaux ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er. - Sont élevés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

- S.E.M. MOHAMED HOSNI MUBARAK, Président de la République Arabe d'Egypte;

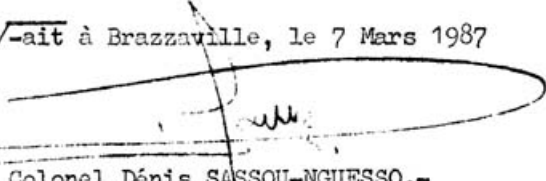
- Madame Suzanne MUBARAK, Epouse du Président de la République

Article 2. - Les droits de Chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

Article 4. - Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de réception, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 7 Mars 1987

Par le Président du Comité Central du
Parti Congolais du Travail, ~~Président~~
de la République Chef du Gouvernement


Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Grand Maître des Ordres Nationaux

Vu pour l'exécution,
le Chancelier des Ordres Nationaux